

Violences policières : fin de répression pour le mouvement social ?

En réponse à la question de la gestion par les forces de l'ordre du mouvement social actuel du monde agricole, Gérald Darmanin a déclaré qu'il ne faut pas envoyer les CRS « contre la souffrance ». Pour le Ministre de l'intérieur, les « agriculteurs travaillent », ils ont donc des revendications légitimes à faire entendre.

L'Union syndicale Solidaires prend acte des déclarations du ministre qui démontrent qu'il peut parfois faire preuve de raison. Car il n'en a malheureusement pas toujours été ainsi. Nous rappelons en premier lieu qu'**il n'y a pas que les agriculteurs-trices qui travaillent et qui en souffrent mais l'ensemble du monde justement du travail**. Ce monde du travail en souffrance -dont des agriculteurs-trices d'ailleurs- s'est récemment mobilisé contre la réforme des retraites. Et pourtant il eut à subir les gaz et les charges violentes des CRS lors de manifestations pacifiques. Comme en 2016 lorsque le monde du travail s'est élevé contre la casse de ses droits avec la loi travail. Sans parler des classes populaires et travailleurs-euses pauvres lors du mouvement des gilets jaunes ou encore les travailleurs-euses opposé-es aux projets écocides comme les mégas-bassines. Pourtant même si toutes et tous ces travailleurs-euses travaillent -sauf peut être pour Gérald Darmanin pour qui il semble que seuls les agriculteurs travaillent- et ont des revendications légitimes qu'il faut entendre, le gouvernement n'a pas hésité à réprimer durement ces contestations, répression largement documentée par l'utilisation d'armes de guerre type LBD et autres grenades lacrymogènes qui ont mutilé, par des gardes à vue arbitraires assorties d'une répression judiciaire féroce comme pour nos camarades condamnés à Niort suite aux événements de Sainte Soline. Faut-il croire que pour toutes et tous les travailleurs-euses revendiquant dans la rue leurs revendications pour cesser de souffrir, **Darmanin s'empêchera désormais de leur envoyer les CRS et leur épargnera les violences policières ?**

« On ne répond pas à la souffrance en envoyant des CRS ». Vraiment ?

Après l'assassinat de Nahel à Nanterre en juin 2023, la jeunesse s'est aussi révoltée et a manifesté sa souffrance face à ce drame, aux violences policières, au racisme et à l'abandon des quartiers dans les politiques publiques. Là encore, 2 poids, 2 mesures : la répression immédiate a été d'une violence sans nom : 3 morts, de nombreux blessés et des milliers d'arrestations. Quelle "compassion" et quelle "écoute" pour ces jeunes qui souffrent ?

Les propos du ministre sont en réalité la traduction d'une longue tradition d'impunité des actions menées pendant les manifestations agricoles organisées pour la plupart par le patronat agricole productiviste. Et qui peuvent bien incendier un bureau de douane ou des locaux de la MSA, faire exploser une DREAL en présence de ses personnels sans avoir à craindre les foudres de l'État quand bien même lui-même serait pris à partie, ce qui est inadmissible. Et même après cela, le ministre requiert la « modération » dans l'intervention des forces de l'ordre. **Qu'en aurait-il été si de tels actes avaient été perpétrés lors du mouvement des retraites ?**

Face aux mobilisations pacifiques des salarié-es pour qui le travail peine à procurer de quoi survivre, il est par conséquent **inadmissible que le gouvernement envoie sa police pour réprimer l'expression tout aussi légitime de leur colère**. L'Union syndicale Solidaires exige que soit mis fin à toute répression policière des contestations sociales et écologiques et que les auteur-es des répressions soient poursuivi-es. Elle revendique que les condamné-es pour avoir simplement manifesté leur colère sociale soient amnistié-es et qu'une réforme en profondeur de la police, de ses techniques d'intervention et de son armement soit engagée.

C'est un besoin démocratique fondamental : exigeons la fin des violences policières et militons pour la justice sociale et les libertés publiques !